

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

382nd meeting of the Council

- Economy/Finance -

Brussels, 16 February 1976

President: Mr Raymond VOUEL^{..}
Minister for Finance of
the Grand Duchy of Luxembourg

234/76 (Presse 12)

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented by the following:

Belgium:

Mr Willy DE CLERCQ	Minister for Finance
Mr Fernand HERMAN	Minister for Economic Affairs

Denmark:

Mr Knud HEINESEN	Minister for Finance
Mr Per HAERKERUP	Minister for Economic Affairs
Mr Kurt HANSEN	State Secretary, Ministry of Economic Affairs

Germany:

Mr Hans APEL	Federal Minister for Finance
Mr Karl Otto POEHL	State Secretary, Ministry of Finance
Mr Otto SCHLECHT	State Secretary, Ministry of Economic Affairs

France:

Mr Jean-Pierre FOURCADE	Minister for Economic Affairs and Finance
-------------------------	--

Ireland:

Mr Richie RYAN	Minister for Finance
----------------	----------------------

Italy:

Mr Emilio COLOMBO	Minister for the Treasury
-------------------	---------------------------

Luxembourg:

Mr Raymond VOUEL Minister for Finance

Netherlands:

Mr W.F. DUISENBERG Minister for Finance
Mr R.F.M. LUBBERS Minister for Economic Affairs

United Kingdom:

Mr Denis HEALEY Chancellor of the Exchequer

Commission:

Mr Wilhelm HAFERKAMP Vice-President
Mr Altiero SPINELLI Member
Mr Albert BORSCHETTE Member

o

o

o

COMMUNITY LOANS

Acting on a proposal from the Commission, the Council today approved, on the basis of Regulation No 397/75 of 17 February 1975, a loan to Ireland of US \$300 million and laid down the economic policy conditions to be observed by Ireland. The Council will formally adopt the Decision as soon as all the conditions of the loan to be underwritten by the Community have been agreed upon between the Commission and the lender or lenders.

Acting on a proposal from the Commission, submitted verbally at the meeting by Mr HAFERKAMP, Vice-President of the Commission, the Council authorized the Commission, pursuant to Article 2 of Council Regulation No 397/75 of 17 February 1975 on Community loans, to open negotiations with a view to raising a loan of one thousand million US dollars for Italy on the international market and asked the Commission to take the necessary steps so that the decision on the conclusion of this transaction and the corresponding loan to Italy could be adopted at the Council meeting on 15 March 1976.

EXPORT CREDITS

The Council discussed the problems of official support for export credits.

It noted that the Commission proposed to submit proposals on this subject.

16.II.76

MINIMUM PRICES FOR STEEL PRODUCTS

The Council gave the consultation requested by the Commission pursuant to Article 61(6) of the ECSC Treaty on the advisability of applying a measure introducing minimum prices within the Common Market for steel products.

It was agreed that before taking a decision on the introduction of a minimum price system the Commission should consult the Council again on the level of such prices.

16.II.76

The other items on the agenda: "Economic situation in the Community" and "Budgetary unit of account" will be discussed at the next Council meeting on economic and financial questions, on 15 March.

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted the Decision authorizing the Commission to open negotiations with India for the conclusion of a new agreement on trade in coir products.

o

o o

The Council recorded its agreement to a Community delegation participating in the Conference in London, due to take place on 19 February 1976, with a view to drawing up the text of the Protocols on the third extension of the 1971 International Wheat Agreement.

o

o o

The Council gave the assent requested by the Commission under Article 95, first paragraph of the ECSC Treaty to enable the Commission to take a decision regarding the Community system of aid from the Member States for the coal mining industry.

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles....., le 13 février 1976.....

LK/kg

Remis au télex à

PRIORITE "P 1"

Note BIO (76) 54 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

PRE-CONSEIL FINANCES DU 16.2.76

L'ordre du jour prévoit les sujets suivants :

SITUATION ECONOMIQUE:

On s'attend avec raison au débat habituel sur la situation économique, mais on ne prévoit aucune prise de décisions.

EMPRUNT COMMUNAUTAIRE:

Le Conseil devrait autoriser la Commission à conclure un emprunt avec l'Arabie Saoudite (300 Mio de \$) et à octroyer un prêt d'un même montant (et aux mêmes conditions que l'emprunt) à l'Irlande, qui en a fait la demande en 1975. Le prêt à l'Irlande sera lié (tout comme pour le soutien monétaire à moyen terme) à des exigences que la Commission a fixées après avoir entendu le Comité monétaire. Ces exigences de politique économique seraient pour l'Irlande:

- la dette publique en % du PIB ne doit pas augmenter en 1976 (cela a d'ailleurs été prévu dans le budget);
- la dette publique doit être financée autant que possible par des moyens non monétaires.

L'Italie n'a pas introduit de demande pour un tel emprunt jusqu'à ce jour. Elle pourrait peut être le faire lundi au Conseil.

CREDITS A L'EXPORTATION

Il y aura un échange de vues général à ce sujet à l'initiative de M. Duisenberg, Ministre néerlandais des Finances. Dans une lettre adressée au Président du Conseil, M. Duisenberg a marqué son inquiétude au sujet des changements récents survenus dans différents Etats-Membres en ce qui concerne les conditions de crédit à l'exportation. Il est vrai que, par manque d'harmonisation dans la Communauté, les Etats-Membres se font de la concurrence en la matière, et ceci rend difficile l'obtention d'un gentleman's agreement avec les grands concurrents de la Communauté, les Etats-Unis et le Japon, pour lequel la Commission a, fin 1975, demandé le mandat de négociation au Conseil. La Commission se base là sur un avis de la Cour de justice Européenne du 11.11.75, d'après lequel la politique des crédits à l'exportation fait partie de la politique commerciale et relève donc de la seule compétence communautaire (voir aussi Note P-82 de 1975).

Lundi, ce sujet sera discuté pour la première fois au Conseil qui devrait reconnaître l'importance de la question et demander au Coreper d'étudier le gentleman's agreement préparé par la Commission et portant sur des aspects généraux comme la durée des crédits et les intérêts. On peut en outre s'attendre à une discussion sur le système de garantie contre le risque économique (cost escalation). En cette matière, la Commission avait pris une décision de principe (cette garantie doit disparaître) qui se trouve actuellement en discussion dans les Etats-Membres qui la pratiquent (surtout France et Royaume-Uni). On parlera également des "dépenses locales", c'est-à-dire des dépenses effectuées par un exportateur dans le pays importateur et de l'opportunité de les couvrir ou non par des crédits à l'exportation.

./.

EMPRUNT EURATOM (éventuellement):

Il s'agit de donner mandat à la Commission d'engager des emprunts sur les marchés internationaux des capitaux pour le financement des centrales nucléaires. En janvier 1975, la Commission avait déjà soumis au Conseil une proposition à ce sujet (J.O. C 35/6 du 14.2.75), mais une décision n'a pas encore été prise à cause de problèmes institutionnels. Quelques Etats-Membres préfèrent que ce soit la BEI qui lance les emprunts et accorde éventuellement aussi les prêts. La Commission, ~~évidemment~~ réclame évidemment la compétence dans cette affaire. Elle a récemment élaboré une solution de compromis qui impliquerait entre autres des consultations régulières entre Euratom et BEI pour l'harmonisation de leurs politiques d'emprunts et de prêts. Les décisions sur les prêts Euratom seraient pris par la Commission. La BEI exécutera, quant à elle, la conclusion du contrat de prêt au nom de l'Euratom.

Il se peut que ce point soit retiré de l'ordre du jour étant donné que la BEI n'a pas encore pris position au sujet du compromis proposé par la Commission.

UNITE DE COMPTE BUDGETAIRE (éventuellement):

D'après la Commission, la nouvelle UC devrait s'appliquer au budget à partir du 1.1.78. A partir de cette date les Etats-Membres qui ont dévalué devront payer davantage en monnaie nationale, quant aux Etats-Membres à monnaies fortes ceux ci paieraient moins. Ce changement du poids relatif des contributions nationales serait compensé par le système des ressources propres. Evidemment, les Allemands et les Néerlandais, ne sont pas ravis du système actuel et veulent en discuter au Conseil du 16.2.76. Il est vrai que l'U.C. pour le budget (= parité déclarée au FMI) ne correspond plus à la situation sur les marchés de change. Depuis le 8.5.71 il n'y a plus de règles uniformes pour la conversion de l'U.C. en monnaie nationale.

PRIX MINIMA ACIER :

Note BIO à ce sujet suivra lundi.

Amitiés

M. SANTARELLI



Bruxelles....., le 16 février 1976.....
GC/sg

remis au telex à: 14450

PRIORITE' P - 1

Note BIO (76) 54 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL FINANCES - Consultation sur l'opportunité des prix minima dans le
secteur sidérurgique

Il est prévu qu'à 18 h. le Conseil "Finances" se saisira du dossier "acier" pour exprimer l'avis du Conseil sur l'opportunité de fixer des prix minima à l'intérieur du Marché commun pour les produits sidérurgiques (vous trouverez ci-dessous une fiche factuelle traçant l'historique de cette affaire). Cet avis qui s'ajoutera à celui déjà donné par le Comité Consultatif CECA le 19.1.76 permettra à la Commission de délibérer très rapidement au sujet de la fixation de prix minima. C'est la première fois dans l'histoire de la CECA que le Conseil est appelé à donner son avis sur l'opportunité d'introduire des prix minima. Cette consultation porte uniquement sur l'opportunité de fixer des tels prix minima, et non pas sur leur éventuel niveau. Je vous rappelle que, aux termes du Traité CECA, la décision finale tant sur l'opportunité que sur le niveau des prix minima est du ressort exclusif de la Commission. Celle-ci n'a donné aucune indication chiffrée sur le niveau éventuel des prix minima pour la bonne raison qu'une telle indication aurait provoqué des perturbations graves sur le marché sidérurgique, aussi longtemps qu'il aurait subsisté une incertitude quant au principe même et au timing de l'introduction des prix minima.

La Commission reste convaincue que le problème de l'opportunité d'introduire des prix minima continue à se poser.

1. Quelques données sur les difficultés de la sidérurgie en 1975.

En 1975, la production d'acier a diminué de 19,5% par rapport à 1974 et se retrouve à son niveau de 1968; en même temps, la production industrielle globale a diminué de 10% et se situe, elle, à son niveau de 1972.

L'effet de la baisse de la production sur l'utilisation des possibilités de production est du même ordre de grandeur. Ce ratio tombe de 85 en 1974 - année d'utilisation presque maximale - à environ 65 en 1975, atteignant même, pour le 3ème trimestre 1975, 56,3.

La récession en sidérurgie est caractérisée aussi et surtout par une chute très considérable du niveau des prix.

En octobre 1975, les prix intérieurs des produits laminés étaient au niveau le plus bas de l'année et en moyenne 35 à 45% inférieurs au niveau le plus élevé de 1974; pour les prix à l'exportation, cette diminution est de l'ordre de 50%. Depuis le mois de novembre de cette année, les prix intérieurs de l'acier connaissent une légère amélioration aux alentours de 10%. Même ces prix augmentés de décembre 1975-janvier 1976 se situent toujours de 25 à 30% au-dessous des pointes de 1974. Pour certains produits cependant, notamment les tôles fortes et moyennes, la situation continue à empirer. Les prix à la grande exportation ont connu une évolution analogue depuis novembre.

L'impact social de la récession est surtout caractérisé par le chômage partiel; le nombre des licenciements est relativement restreint et correspond, dans la majorité des cas, aux mises en retraite et aux départs volontaires.

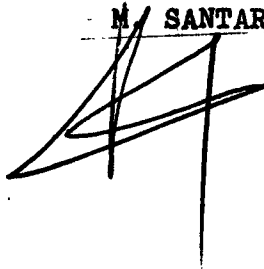
2. L'action de la Commission en 1975

Face à la détérioration de la situation du marché sidérurgique, la Commission a pris les initiatives suivantes:

- le 2.5.75 elle a annoncé son intention de procéder trimestriellement à l'élaboration de programmes prévisionnels donnant les indications nécessaires afin de mieux adapter la production à la demande réelle;
 - le 16.5.75 la Commission a pris la décision de demander aux entreprises sidérurgiques de lui notifier rapidement leurs productions réalisés et projetés par mois;
 - le 17.7.75 la Commission a décidé de demander aux entreprises de signaler chaque mois la situation et les prévisions en ce qui concerne le chômage partiel et les licenciements;
 - le 23.10.75 la Commission a annoncé une série de nouvelles initiatives consistant à:
 - demander une discussion urgente au sein de l'OCDE sur les problèmes de l'industrie sidérurgique afin d'obtenir que par une auto-discipline concertée les échanges internationaux d'acier s'effectuent à des conditions de prix et de quantités qui n'aggravent pas davantage une situation déjà difficile;
 - examiner l'opportunité d'un système de surveillance statistique des échanges;
 - envisager de procéder à des consultations en ce qui concerne l'établissement des prix minima pour la production sidérurgique communautaire;
 - la consultation au sein de l'OCDE a eu lieu le 13-14.11.1975 avec la participation des principaux partenaires de la Communauté dans le secteur sidérurgique. Ceux-ci, en prenant connaissance des difficultés particulières de la sidérurgie communautaire, ont reconnu qu'un effort de coopération internationale accrue entre les pays concernés permettra d'éviter le recours à des mesures unilatérales de restriction;
 - le 10.12.75 la Commission a décidé l'instauration d'un système de surveillance statistiques sur les importations, tant pour les volumes que pour les prix. Elle a également décidé de consulter le Comité Consultatif CECA et le Conseil sur l'opportunité de fixer des produits minima à l'intérieur du marché commun.
- Le 19.1.76 le Comité Consultatif CECA a donné un avis favorable à l'instauration des prix minima, 31 de ses membres se prononçant en ce sens, 22 se prononçant contre et 9 s'abstenant.

Amitiés,

M. SANTARELLI



COMMISSION
DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 16 février 1976
LK/sg

remis au telex à: 18h20

PRIORITE P - 1

NOTE BIO (76) 54 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL ECONOMIE - FINANCES

Dans la matinée, les Ministres du "serpent" ont tenu leur réunion habituelle avant le Conseil Finances. Elle n'a duré qu'une demie heure.

La séance du Conseil Finances a commencé à 16h.

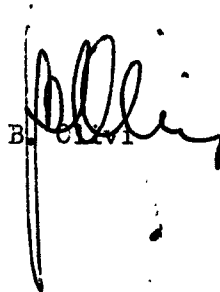
On a discuté trois points:

- crédits à l'exportation. Rien n'a été décidé sauf que la Commission a été invitée à poursuivre ses travaux et, en supplément des propositions qui se trouvent déjà sur la table du Conseil, à préparer de nouvelles propositions en vue d'une harmonisation des mesures nationales dans la Communauté. La demande de la part de la Commission que le Coreper accélère ses travaux sur les propositions de la Commission en matière de gentleman's agreement et dépenses locales n'a pas été vraiment acceptée.
- emprunt communautaire à l'Irlande. Cet emprunt de 300 millions de dollars a été adopté, mais les conditions doivent être arrêtées en détail lors de la séance du Conseil au mois de mars. En effet, la Commission n'a pas encore pu se mettre tout à fait d'accord avec l'Arabie Saoudite sur les conditions de l'emprunt qui doivent être r discutées.
- emprunt communautaire à l'Italie. Lors du déjeuner des Ministres des Finances l'Italie a introduit une demande pour un emprunt communautaire d'1 milliard de dollars. Le Conseil a approuvé cet emprunt et a donné mandat à la Commission d'engager un emprunt de ce montant sur les marchés mondiaux des capitaux et d'arrêter les conditions y afférant, jusqu'à la séance du Conseil Finances au mois de mars.

Cette partie du Conseil est terminée à 17 h.

A suivre,

Amitiés,

B. Clavi


COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
GROUPE DU PORTE-PAROLE

015790 150370
Bruxelles, le 16 février 1976

GC/sg

remis au telex à: 19h00

PRIORITE P- 1

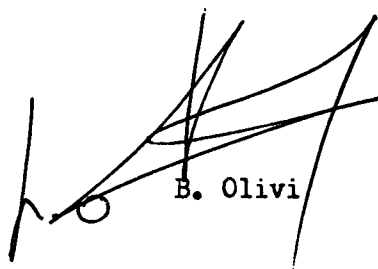
Note BIO (76) 54 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL FINANCES - Consultation prix minima acier

La consultation n'a pas dégagé un avis unanime, bien que la plupart des délégations aient rappelé l'amélioration actuelle du marché sidérurgique pour inviter la Commission à s'abstenir au moment actuel de toute initiative en matière de prix minima. M. Spinelli a déclaré que la Commission continuera à approfondir son examen de l'évolution du marché sidérurgique. Si elle estime nécessaire introduire des prix minima elle convoquera un nouveau Conseil pour le consulter sur le niveau des prix. Pour M. Spinelli il n'est pas exclu que l'amélioration récente sur le marché sidérurgique conduise la Commission à revoir son orientation favorable aux prix minima. M. Spinelli a également mis en garde contre les dangers que des cartellisations touchant les prix ou les quantités s'effectuent et cela d'une façon incompatible avec le Traité CECA. La Commission examinera avec rigueur des éventuels cartels de ce genre.

Fin.

Amitiés,


B. Olivi

